

LES ÉCHOS DU CPAG

N° 116 - 2ème trimestre 2021



*Pour qu'une partie de pêche
reste une partie de plaisir*

- 
- Le CPAG s'est modernisé en 2020
 - Naviguer et pêcher dans les îles anglo-normandes
 - Une astuce... parmi tant d'autres
 - Renouvellement de votre adhésion

Sommaire

	<u>Pages</u>	
Photo de couverture	1	Les rédacteurs : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Patrick COSTILS Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET Gérard MONGIN Didier TURGIS 
Le mot du président	3	
Du côté de la réglementation : Arrêté du 22 février	4	
Stationnement sur l'estran	4	
Du côté des actualités : Étude sur le bouquet	4	
Herbiers des zostères	4	
Sorties en bateau	5	
Le CPAG s'est doté d'un nouvel outil	5	
Du côté pêche : L'écho des côtes	6	
Comme d'habitude	7	
Naviguer et pêcher dans les îles anglo-normandes	8-14	
Du côté des astuces : Une astuce...parmi tant d'autres	15	
Du côté des adhérents : Renouvellement de votre adhésion	16	
Nous rejoindre, se renseigner	17	
Bulletin d'adhésion	18	
À table : Saint-Pierre au four	19	
Les rendez-vous 2021	20	

Pour nous contacter, se renseigner :

CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Dr Paul Lavat

50400 GRANVILLE

Portable : 06 83 99 36 90

Courriel : contact@cpagranville.fr

Site Internet : www.cpagranville.fr

Nos permanences : Tous les mercredis et samedis matin de 10h à 12h à l'adresse ci-dessus

Le mot du président

Avec la douceur qui vient juste de nous rappeler que la saison de pêche va commencer, nous sommes impatients de pouvoir reprendre notre matériel de pêche et d'entendre chanter notre moulinet. Il faut bien admettre que nous venons de subir une période de disette halieutique des plus importantes que nous ayons jamais connue. Aussi, nous sommes fin prêts, nous avons eu tout le temps pour entretenir le matériel, préparer nos montages, analyser notre manière de pêcher, étudier les cartes marines et peaufiner nos stratégies de pêche.

La motivation est bien là, reste à espérer que la météo soit clémente pour profiter pleinement de nos sorties en mer, que ce soit à pied, du bord ou en bateau.

Au niveau du club, la situation sanitaire dicte le rythme de nos animations. L'équipe fait tout son possible pour assurer les permanences dans le respect des gestes barrières, pour vous donner un maximum d'informations sur les techniques de pêche, les montages, le matériel.

Par contre, nos ateliers mensuels et du samedi sont toujours suspendus et ce tant que l'état d'urgence sanitaire est en vigueur. Ainsi, tous les ateliers du 1^{er} semestre 2021 sont annulés, nous espérons pouvoir reprendre notre rythme de croisière début septembre et nous réfléchissons à l'organisation d'ateliers en plein air, en bord de mer. Nous vous tiendrons informés des modalités d'organisation tant sur les thèmes que sur les dates.

Les télé-ateliers, que nous avons mis en place pour palier la fermeture des permanences et l'arrêt des ateliers mensuels et du samedi, sont eux maintenus jusqu'à fin juin. Nous avons diffusé à ce jour 17 télé-ateliers et jusqu'à fin juin il nous reste 4 télé-ateliers à concevoir. Vous pouvez les consulter en vous rendant sur notre site Internet.

Nous espérons que vous pourrez profiter pleinement de ce début de saison sur l'eau ou au bord de l'eau et que nous aurons de nombreuses occasions de nous rencontrer, d'échanger pour qu'une partie de pêche redevienne le plus rapidement possible une partie de plaisir.

Le président
Patrick ALVES



Du côté de la réglementation

- **L'arrêté du 22 février** a modifié la réglementation de la pêche à pied et de la pêche sous-marine dans le département de la Manche. Vous trouverez ci-après un encart à insérer dans votre annuaire. A l'origine, cet arrêté devait être publié pour juin 2020 et être applicable au 1^{er} janvier 2021, mais les conditions sanitaires ont quelque peu perturbé le calendrier et en fait l'arrêté du 22 février 2021 a été pris avec application immédiate, ce qui évidemment, nous a posé des problèmes par rapport à nos annuaires. Voir plus loin le détail. **N'oubliez pas de consulter régulièrement la rubrique « Actualités » de notre site internet « cpagranville.fr »**

- Pour ce qui est de la **circulation et du stationnement des tracteurs et remorques sur l'estran**, les conventions entre DDTM et mairie vont être signées prochainement. **Rappelons qu'il n'y a de stationnement sur l'estran que s'il n'y a pas de solution à terre.**

Jean Lepigouchet

Du côté des actualités

Etude sur le bouquet

Cette étude a été lancée par le SMEL de Blainville et porte sur trois années. Si vous souhaitez donner votre avis sur la question, prenez contact avec la Directrice de l'association AVRIL de Coutances, Véronique DESFEUX-MEZIERE au 02 33 19 00 35.

Herbiers de zostères

La nouvelle réglementation interdit les engins gratteurs et fousseurs dans les herbiers. Nous avons dû nous battre pour conserver le droit d'y pêcher le bouquet à la bichette à lame.

Hasard des calendriers, le Conservatoire du Littoral et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) lancent une étude sur la cohabitation entre pêcheurs de loisir et herbiers à Chausey.

Bien évidemment nous avons accepté de nous joindre à cette étude.

Jean Lepigouchet

Sorties en bateau

Le CPAG va proposer des sorties en bateau aux adhérents désireux de passer la journée en mer tout en pratiquant la pêche en bateau.

Ces sorties seront annoncées par affichage au local de permanence et sur notre site Internet en vous précisant la date, l'heure et le lieu de rendez-vous. Aucune inscription ne sera nécessaire, il vous suffira d'être présent à l'heure fixée pour le départ sur les lieux de pêche.

Les sorties seront confirmées sur le site Internet du club en fonction des conditions météo, la participation à la sortie de chaque bateau et de son équipe relève de la seule responsabilité du chef de bord.

Le soir, un petit « débriefing » permettra de faire le bilan de la journée.

Au plaisir de vous retrouver sur l'eau une canne à la main pour partager un moment convivial.

Le CPAG s'est doté d'un nouvel outil en 2020 ...

Si la pandémie ne nous a pas permis de pratiquer notre passe-temps favori, nous avons profité du premier confinement pour moderniser nos outils de gestion et notre site internet. En effet notre ancien site donnait des signes de faiblesses, sa maintenance et sa mise à jour devenaient très aléatoires et son système de messagerie était défectueux.

Nous avons donc décidé d'utiliser une plateforme spécialisée dans la gestion d'associations et qui propose la possibilité de développer un site internet.

Cette plateforme « AssoConnect » nous permet de gérer notre comptabilité avec tous les documents comptables obligatoires, d'avoir une messagerie



avec la possibilité d'envoyer tous nos mails de façon automatisée et d'avoir une base de données où tous nos contacts peuvent être regroupés par catégorie, adhérents, partenaires, distributeurs des annuaires, afin de mieux cibler notre communication.

Nous pouvons également gérer les stocks des produits du CPAG (par exemple les annuaires, les pieds à coulisse, les vêtements) ainsi que les adhésions et les dons.

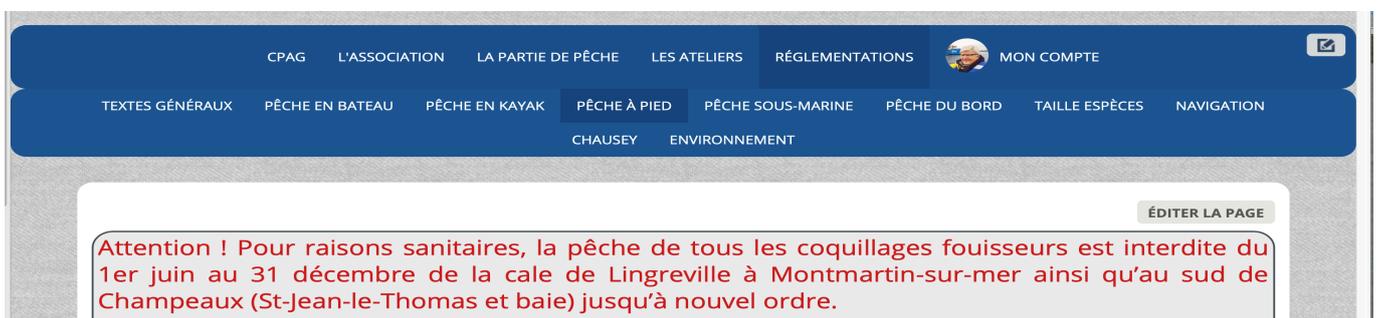
Du côté des actualités

Le site internet, partie visible pour chaque adhérent, permet de diffuser toutes les informations et de la rendre accessible au plus vite ainsi que de l'archiver mais aussi de trouver des explications sur une multitude de sujets concernant la pratique de la pêche de loisir. Certaines informations ne seront accessibles qu'aux adhérents ayant créé un compte sur le site.

Vous pourrez également en cliquant sur les liens de votre choix avoir la météo, les horaires de marées, la cartographie « Navionics ».

Alors n'hésitez pas, connectez-vous <https://www.cpagranville.fr/>

Jean-Luc Briault



Du côté pêche

L'Écho des côtes : il était une fois...la pêche

Côté pêche le moins que l'on puisse dire c'est que ce début d'année a été des plus chaotiques entre pandémie, confinement phase 1, confinement phase 2, couvre-feu, météo tempétueuse ... Bref à oublier bien vite, mais gardons l'espoir de profiter de jours meilleurs, de pouvoir se retrouver, d'échanger de pouvoir fouler l'estran ou de bien sentir cette bonne odeur de la mer.

Pendant ce temps, l'équipe du club de Granville s'est mobilisée pour maintenir le lien avec ses adhérents en remplaçant ses permanences bi-hebdomadaires par des télépermanences et des télé-ateliers qui sont en ligne sur notre site Internet.

Cette période difficile a été pour nous l'occasion de faire un point sur nos pratiques, de nos modes de communications avec nos adhérents, nos partenaires, pour être encore plus à l'écoute, de développer notre capacité de partager notre passion avec ceux qui débutent, qui veulent se perfectionner et à tous nos jeunes qui souhaitent profiter pleinement de ce milieu si attrayant.

Nous sommes quelques-uns à avoir pu profiter d'un créneau météo favorable, des heures d'ouverture et de fermeture des portes du Hérel qui correspondaient aux

autorisations de sorties pour pêcher quelques lieux jaunes de taille moyenne, de belles vieilles et quelques maquereaux, quand d'autres en pêche à pied ont pu ramasser des coques et palourdes, praires, coquilles Saint-Jacques et quelques soles au râteau à soles.

Maintenant, nous sommes prêts pour de nouvelles aventures halieutiques, la saison du lieu jaune est là, le matériel est rutilant et les pêcheurs impatients de retrouver cette mer qui nous fait tant rêver.

Patrick Alves

Comme d'habitude ...

En cette période où nos déplacements sont contraints, nous avons tout le loisir de nous poser une multitude de questions sur la manière dont nous pratiquons notre passion.

Nous avons la chance de disposer d'une zone de pêche très étendue et diversifiée puisque que nous pouvons pratiquer la pêche en surfcasting, à pied, à rôder, en kayak, en bateau.

Mais paradoxalement, si nous notons sur une carte marine nos lieux de pêche, nous remarquons immédiatement qu'ils sont peu nombreux.

J'ai eu l'occasion d'observer où les pêcheurs de loisir se rendaient et le résultat est sans appel : nous allons toujours aux mêmes endroits quel que soit le type de pêche pratiqué.

Quelques exemples :

- Pour le surfcasting, les zones de pêche se résument à la plage de Carolles à Jullouville, de la plage de Donville à Bréville, de Coudeville à Bricqueville ;
- Pour la pêche à rôder de la pointe du roc à Granville jusqu'à la pointe de Donville ;
- Pour la pêche en bateau : le Loup, Fourchie, le Cocaleu, La Videcoq, Huguenans, la Conchée, La Cancalaise, La Haute Foraine, le Pignon, l'Anvers, les moulières de Donville à Saint Martin de Bréhal, la baie du Mont Saint Michel.

Bien sûr il y a des exceptions à ce constat, mais elles ne sont pas si nombreuses.

La question à se poser est de savoir pourquoi nous allons toujours pêcher sur les mêmes zones de pêche : certainement parce qu'elles sont réputées poissonneuses.

Du côté pêche

Est-ce que cette réputation est confirmée par des prises régulières, de beaux poissons et avec une diversité d'espèces avérée ?

Si nous faisons le point sur nos prises, nous pouvons les classer en 2 catégories :

- Celles que nous recherchons et que nous capturons ;
- Celles que nous capturons alors que nous ne les recherchions pas.

Et je ne parle pas des prises que nous recherchons et que nous n'arrivons pas à capturer.

Essayer cette analyse et vous aurez déjà peut être quelques surprises.

Si nous regardons objectivement nos lieux de pêche nous constatons que leur proportion par rapport à l'ensemble de notre zone de navigation est infime. Avons-nous la certitude que ces autres zones de pêche que nous délaissions sont sans poissons et qu'il n'est pas nécessaire de perdre son temps à les explorer ?

Et si nous nous intéressions un peu plus à ces zones de pêche peut-être aurions-nous de belles surprises : cela vaut peut-être la peine d'essayer.

Nous aurons le plaisir d'aborder ces zones délaissées pour savoir ce qu'elles peuvent cacher, comment les aborder et prendre de nouvelles habitudes pour élargir le champ de nos lieux de pêche.

Patrick Alves

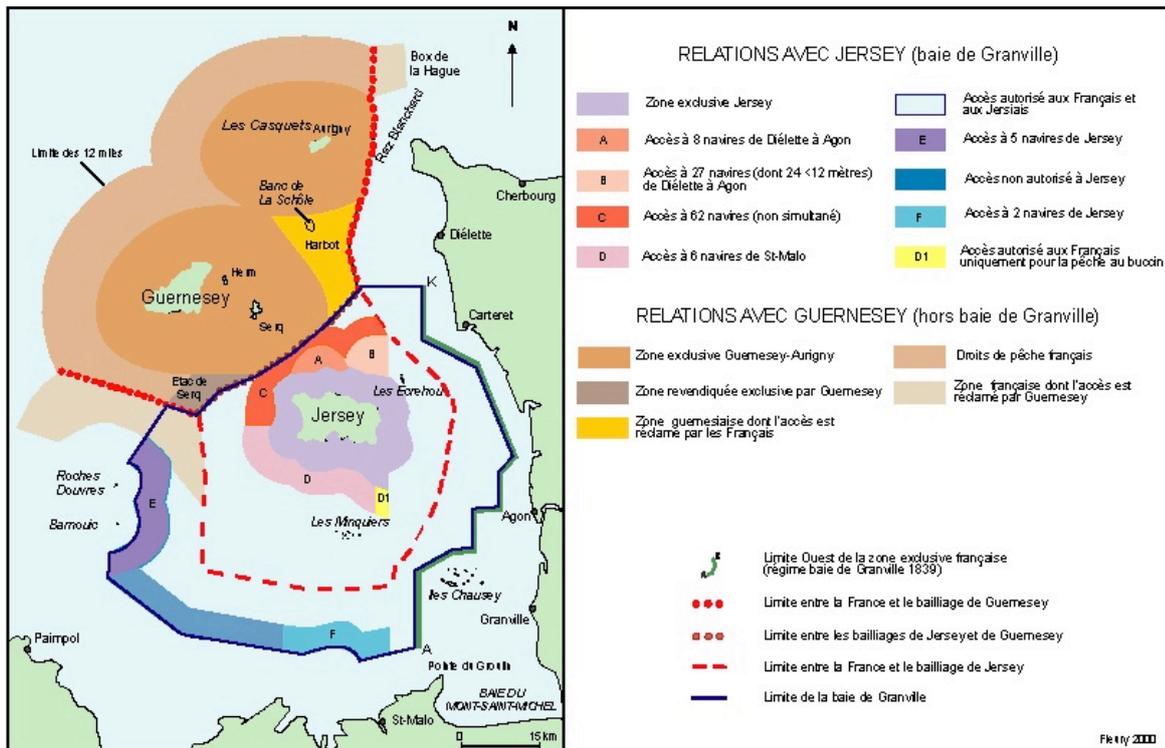
Naviguer et pêcher dans les îles anglo-normandes

À ce jour, pour naviguer et pêcher dans les îles anglo-normandes il faut prendre en compte 3 éléments :

- le BREXIT ;
- la COVID-19 ;
- la réglementation de la pêche récréative.

Les limites des eaux des îles anglo-normandes

L'accès aux secteurs de pêche dans le golfe normand-breton (situation à l'été 2000)



Situation au 28 janvier 2021

La situation présentée est réalisée au 28 janvier 2021, et compte tenu des nombreuses incertitudes liées au BREXIT et à la COVID-19, il faut prendre la précaution de vérifier que ces informations sont toujours en cours de validité.

Naviguer et pêcher dans les eaux de Jersey

1 - Le BREXIT : depuis le 1^{er} janvier 2021, se rendre dans les eaux britanniques et plus spécifiquement dans les eaux de Jersey, nécessite de disposer d'un document justifiant votre identité à savoir :

- Jusqu'au 30 septembre 2021 : vous devez être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport **en cours de validité**,
- A compter du 1^{er} octobre 2021 vous devrez être en possession d'un passeport en cours de validité.

2 - La COVID-19 : Les informations pour se rendre à Jersey sont disponibles sur le site : <https://www.jersey.com/fr/information-covid-19>.

Vous devez vérifier que les données en ligne sont bien à jour en fonction de l'évolution de la pandémie.

Du côté pêche

➤ **Faire le plein de carburant à Jersey**

Le ravitaillement en carburant se fait uniquement au port de Saint-Héliier.

Dès votre départ, il faut appeler :

- le « Fuel supplier » à la Colette marina (à droite en entrant dans le port de Saint-Héliier) au 0044 7700 347 313 ; actuellement le poste est ouvert uniquement aux heures d'ouvertures de la marina (marée haute) ;
- les gardes côtes, les « Coastguard » au 0044 1534 447 705 pour annoncer votre arrivée à Saint-Héliier.

Le paiement se fait exclusivement par carte de crédit.

Vous devez repartir immédiatement après avoir été servi.

➤ **Débarquement aux Minquiers :**

Nous avons fait la demande aux autorités de Jersey et nous sommes en attente de leur réponse.

3 - La réglementation pêche récréative :

La réglementation des pêches (à pied, en bateau, sous-marine) est disponible sur le site jersiais « gov.je ».

Les respects des tailles et des quotas sont fréquemment contrôlés par les services officiels de Jersey et doivent être scrupuleusement observés sous peine d'amendes lourdes.

Rappelons que dans les eaux territoriales anglaises ce sont les règles anglaises qui doivent être respectées, mais qu'au retour dans les eaux territoriales françaises ce sont les règles françaises qui sont appliquées.

Ainsi, la pêche récréative dans les eaux de Jersey pour tout pêcheur de France est soumise à deux réglementations :

- celle de Jersey pour la pêche dans les eaux de Jersey et
- celle de France dès votre retour dans nos eaux territoriales pour ce qui concerne les tailles et les quotas.

➤ **Les règles de pêche :**

Les plaisanciers français sont autorisés à pêcher dans les eaux du baillage de Jersey. La limitation de pêche autour des îles, des 3 milles des côtes s'applique uniquement pour la pêche commerciale.

La pêche à pied sur l'île de Jersey est autorisée après avoir rempli les formalités douanières exigées au débarquement.

➤ Les tailles et les quotas :

Les tailles minimales de captures et les règles de quotas sont selon les espèces différentes de nos règles françaises.

En ce qui concerne les quotas, dans les eaux de Jersey, il peut, selon les espèces, y avoir un quota par pêcheur mais également un quota par navire et de plus un quota avec plusieurs espèces.

Les poissons, coquillages et crustacés sont classés en 38 groupes. Pour un groupe donné nous sommes autorisés à prélever toutes les espèces du groupe dans la limite du quota autorisé pour le groupe et dans le cas de plusieurs pêcheurs dans la limite maximale autorisée par bateau.

Sur chaque bateau, il est possible de pêcher plusieurs espèces appartenant à des groupes différents.

Les tableaux ci-après précisent pour chaque espèce les tailles, les quotas par personne et par bateau.

Attention : La pêche du thon rouge est interdite même en no-kill.

D'autres espèces sont autorisées à la pêche uniquement en no-kill. Voir le tableau « Pêche interdite et pas de détention à bord ».



Du côté pêche

Tableaux des quotas, des tailles et poids

Espèce (Poissons)		Taille minimale (cm)	Groupe	Prises par personne	Prises par bateau
Sériole	Amber jack		1	1	5
Bonite	Atlantic bonito		2	1	5
Dorade grise	Black bream	23	3	10	50
Daurade royale	Gilt-head bream				
Dorade rose	Red bream	25			
Pagre	Couche's bream				
Cabillaud	Cod	35	4	10	50
Lieu noir	Coalfish	35			
Aiglefin	Haddock	30			
Colin - Merlu	Hake				
Lieu jaune	Pollack	30			
Capelan	Poor cod				
Loche de mer	Rockling				
Lingue - Julienne	Ling	63			
Merlan	Whiting	27			
Congre	Conger eel	58	5	2	2
Barbue	Brill	30	6	10	50
Flétan	Flounder	25			
Limande-sole	Lemon sole	25			
Plie - carrelet - limande	Plaice	27			
Sole	Sole	24			
Turbot	Turbot	30			
Rouget grondin	Gurnard species				
Hareng	Herring	20	8	5 kg	5 kg
Sardine	Sardine	11			
Anchois	Anchovy				
Lançon	Sandeel				
Sprat	Sprat				
Maquereau	Mackerel	20	9	40	200
Chinchard	Scad (horse mackerel)				
Mulet	Mullet species	20	10	20	20
Rouget Barbet	Red mullet	15			
Tacaud	Pouting		11	20	100
Raie lisse	Blonde ray		12	5	5
Raie mêlée	Small-eye ray				
Raie bouclée	Thornback ray				
Raie Brunette	Undulate ray				
Bar	Bass	42	13	2	10
Roussette - chien de mer	Bull huss dogfish		14	20	20
Emissole	Starrysmoothhound				
Calmar	Squid		15	10 kg	10 kg
Seiche	Cuttlefish				
Pieuvre	Common octopus	0,75 kg	16	2	2
Labre	Wrasse species		17	5	5

Tableaux des quotas, des tailles et poids

Espèce (Coquillages et crustacés)		Taille minimale (cm)	Groupe	Prises par personne	Prises par bateau
Ver	Bait worms		18	2 kg	2 kg
Bouquet	Prawn	5	19		
Tourteau	Brown crab	15	20	5	5
Bulot	Common whelk	4,5	21	5 kg	5 kg
Homard	European lobster	8,7	22	5	5
Crabe vert	Green crab		23	100	100
Araignée de mer	Spider crab	12	24	10	50
Etrille	Velvet crab	6,5	25	40	40
Crabe demoiselle	CLady crab	6,5	26		
Patelle - bernique	Limpet species	2,5	27	100	100
Ormeau	Ormer	9	28	20	100
Lutraison	Otter shell		30	20	20
Huître	Oyster species		31	50	50
Coquille Saint Jacques	Scallop	10,2	32	24	
Palourde croisée	Grooved carpet shell		33		
Palourde donax	Donax clam	4	34		
Palourde américaine	Hard clam	6	35		
Palourde japonaise	Short-necked clam Carpet shell	4			
Mye	Hard clam	6	37		
Coque	Common cockle	3	38	150	150
Amande de mer	Dog cockle				
Bucarde	Norwegian cockle				
Bucarde tuberculée	Rough cockle				
Palourde	Palourde spp				
Palourde japonaise	Manilla clam	4			
		3,8			
Praire	Praire				
Mactre	Surf clam	2,5			
Couteau	Razorfish spp	10			

Du côté pêche

Pêche interdite et pas de détention à bord du bateau

Thon albacore	Albacore tuna
Ange de mer	Angel shark
Requin pèlerin	Basking Shark
Thon obèse	Bigeye Tuna
Raie noire	Black Skate
Thon rouge	Bluefin Tuna
Requin bleu	Blue shark
Raie commune	Common Skate
Gobie céphalote	Giant Goby
Hoplostèthe orange (poisson montre)	Orange Roughy
Requin taupe	Porbeagle Shark
Alose	Shad species
Requin marteau	Smooth Hammerhead Shark
Aiguillat commun	Spurdog
Requin hâ	Tope
Requin blanc	White shark
Raie blanche	White skate

Spécificités :

Pêche des ormeaux – Saison 2020/2021

La pêche des ormeaux est ouverte du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021 inclus.

Leur pêche se pratique uniquement le 1er jour de pleine lune et de nouvelle lune et les 3 jours suivants sur un bateau ou leur conservation 5 jours suivant à terre.

Les ormeaux frais ne doivent être détenus à bord du bateau ou exportés que les jours où leur pêche est autorisée.

Le terme frais n'inclus pas les produits congelés, séchés ou autrement conservés.

L'équipement de plongée sous-marine ne peut être utilisé pour la pêche des ormeaux.

Pêche autorisée		Conservation à terre
NL : 11/02	12/02 13/02 14/02	15/02 16/02
PL : 27/02	28/02 01/03 02/03	03/03 04/03
NL : 13/03	14/03 15/03 16/03	17/03 18/03
PL : 28/03	29/03 30/03 31/03	01/04 02/04
NL : 12/04	13/04 14/04 15/04	16/04 17/04
PL : 27/04	28/04 29/04 30/04	pas de conservation

Pêche de la coquille Saint Jacques

La pêche de la coquille Saint Jacques est autorisée uniquement en pêche à pied.

En plongée, il faut détenir un permis de pêche (site : gov.je).

Dossier réalisé par Gérard Mongin, Jean-Pierre Durand, Patrick Alves

Une astuce... parmi tant d'autres !

Très souvent lorsque nous allons à la pêche en bateau, tous les poissons pris sont entassés dans une glacière avec sur le dessus des bouteilles congelées ou des pains de glaces.

A la débarque, nous constatons que certaines de nos prises sont semi-congelées, abîmées et parfois baignant dans le sang.

Pour éviter ces désagréments, un des nos adhérents suggère de procéder de la façon suivante :

Au fond de la glacière, mettre des bouteilles congelées ou des pains de glace (fig.1). Ensuite retourner une cagette en plastique (fig. 2) en posant dessus un tissu pour ne pas endommager tous vos poissons.

Avec cette méthode vous n'aurez plus les désagréments précités, et l'ensemble de votre pêche restera au frais.



Fig : 1



Fig : 2

Du côté pêche

Comme tout bon pêcheur, vous avez tous des petites astuces que nous vous invitons à partager avec les adhérents du CPAG. N'hésitez à nous les faire parvenir soit par courrier soit par mail.

Didier TURGIS et Patrick COSTILS

Note : cette rubrique est ouverte à tous ceux qui peuvent nous fournir des trucs et astuces dans le domaine de la pêche.

Du côté des adhérents

Renouvellement de votre adhésion

La situation sanitaire nous empêche de nous rencontrer autant que nous le souhaiterions. Nous avons constaté une baisse du nombre d'adhérents en 2020 : 381 dont 280 adhérents FNPP alors que nous étions 420 en 2019 dont 307 FNPP.

Nous avons mis en place les télé-ateliers et les télépermanences pour garder le contact avec vous. Nous vous rappelons que tous les fichiers correspondants à ces télé-ateliers sont disponibles dans le site www.cpagranville.fr : ceux qui n'ont pas d'adresse courriel pourront les consulter.

Nous sommes conscients que l'annulation de nos divers rendez-vous et rencontres n'ont pas motivé certains d'entre vous à renouveler leur adhésion. Néanmoins les membres du conseil d'administration continuent à vous représenter dans les différentes instances et à faire vivre notre association malgré les contraintes sanitaires. À ce jour seulement **267** adhérents se sont inscrits. **Nous avons besoin de votre soutien : pensez à renouveler votre adhésion !**

Les permanences sont toujours assurées à notre bureau du port les mercredi et samedi matin de 10 h à 12 h. N'hésitez pas à venir nous voir !

Si votre inscription n'est pas renouvelée pour 2021, c'est malheureusement le dernier numéro des « Échos » que vous recevrez ainsi que le dernier numéro de « Pêche Plaisance » pour ceux qui avaient adhéré à la FNPP.

Nous rejoindre, se renseigner

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 420 membres adhérents, plus de 60 partenaires.

Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :

La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.

Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les Echos du CPAG** », adressée à tous les membres et partenaire 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1^{er} trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer ...

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin des permanences sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant port.

Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.

Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CAPG récompense des plus belles prises de l'année.

Il organise avec l'APH, Le Yacht club de Granville et le gestionnaire du port de Hérel (la CCI) un concours de pêche « **l'Echappée Belle** ».

Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.

Il participe aux Puces Nautiques et à l'embarquement immédiat, au nettoyage du Sound, à la fête des voisins de pontons, ...

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, agence régionale de la biodiversité, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion



N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

Nouvelle adhésion

Renouvellement d'adhésion

Adhésion du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Civilité : M. Mme

Nom.....Prénom.....

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone : fixe..... Mobile

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON Un kayak : OUI / NON

Immatriculation :..... Nom :.....

Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale :

Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le

Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	22 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Docteur Paul LAVAT
50400 GRANVILLE

Date : Signature :

.....cadre réservé au CPAG.....

N° de carte CPAG : N° FNPP :

Règlement chèque espèces Enregistrée le

Saint-Pierre au four **Recette pour 2 personnes**

Ingrédients	1 Saint-Pierre de 600 à 700 grammes Huile d'olive Thym Citron Beurre 150 grammes Ciboulette Sel Poivre
Recette	Nettoyer le Saint-Pierre ; Le passer sous l'eau et l'essuyer ; Couper deux rondelles de citron et les mettre dans l'ouverture du poisson ; Ajouter une branche de thym ; Saler et poivrer ; Huiler le Saint-Pierre avec l'huile d'olive. Déposer le poisson dans un plat allant au four. Allumer le four à 180° ; Dès que le four est chaud, mettre le plat au four ; Laisser cuire 20 minutes. Accompagnement : sauce au beurre citronné ; Faire fondre doucement le beurre dans une casserole ; Ajouter le jus d'un ½ citron ; Saler et poivrer ; Avant de servir, ajouter la ciboulette émincée. Déguster.

Le Saint-Pierre présente la particularité d'avoir une tâche noire et circulaire sur ses flancs. Il paraît que ce serait l'empreinte des doigts de Saint-Pierre d'où son nom. Il est très recherché pour ses qualités gustatives mais reste difficile à pêcher du fait de son comportement solitaire.

Les rendez-vous 2021

Les ateliers mensuels

L'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé jusqu'au mois de juin complété par la mise en place du couvre-feu à 18 heures, le conseil d'administration du CPAG a décidé de reporter les ateliers mensuels du 1^{er} semestre 2021.

Ainsi, par rapport au calendrier initial, seuls les ateliers des mois de septembre, octobre et novembre sont maintenus à condition que les mesures sanitaires permettent leur organisation.

Par contre, les thèmes de ces ateliers pourront être adaptés.

Les ateliers du samedi

Comme pour les ateliers mensuels, les ateliers du samedi du 1^{er} semestre sont reportés et ceux du second semestre pourront être adaptés.

Cependant, en fonction des conditions météorologiques, des ateliers en extérieur pourront être organisés avec comme thème « les lancers » et se dérouler sur l'estran.

Le repas dansant du CPAG

Le repas du CPAG du 10 avril 2021 est annulé.

Les permanences

Les permanences du CPAG du mercredi et du samedi restent accessibles avec le respect d'un protocole sanitaire à savoir :

- Port du masque obligatoire ;
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique ;
- Inscription des visiteurs sur un registre dédié ;
- Nombre de personnes limité.

L'ensemble de ces dispositions sera adapté en fonction des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la Covid-19 par les instances gouvernementales, sanitaires et administratives.

Consulter régulièrement le site Internet du club pour disposer des dernières informations et décisions (www.cpagranville.fr).